

201	22/03/2022	BE 0818.837.673	16	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	22086.00007	A-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Solidarité-Logement/Solidariteit-Huisvesting**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue Stéphanie

N°: 81

Boîte:

Code postal: 1020

Commune: Laeken

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.solidarité-logement.be

Numéro d'entreprise

BE 0818.837.673

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

23-09-2009

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

19-02-2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

Exercice précédent du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.1.1, A-asbl 6.4, A-asbl 6.6, A-asbl 6.7, A-asbl 7, A-asbl 8

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

BELLIS Marc

La Grande Buissière 24
1380 Lasne
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

GIBLET Didier

Rue Stéphanie 81
1020 Laeken
BELGIQUE

Administrateur délégué

GERARD Florence

Avenue Louise 479/37
1050 Ixelles
BELGIQUE

Administrateur

MASSART Mihel

Avenue des Bouvreuils 31
1301 Bierges
BELGIQUE

Administrateur - Trésorier

DUBOIS Claire

Rue Jean Benaets 99/1
1180 Uccle
BELGIQUE

Administrateur

ABBES Nadia

Avenue de la Couronne 197
1050 Ixelles
BELGIQUE

Administrateur

ANTHONY Antoine

Elf Juliusstraat 27
8000 Brugge
BELGIQUE

N°	BE 0818.837.673		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Administrateur

COOREMANS Luc

Rue des Chevaliers 8
1050 Ixelles
BELGIQUE

Administrateur

DEGRAVE Philippe

Elisabethlaan 239/22
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Administrateur

DE LAVELEYE Francis

Avenue des Statuaires 155
1180 Uccle
BELGIQUE

Administrateur

HELPENS Marc

Avenue du Manoir d'Anjou 14
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur

TOUSSAINT Philippon

Rue du Culot 18
1380 Lasne
BELGIQUE

Administrateur

MOULART Jean

Boulevard de Smet de Nayer 504
1020 Laeken
BELGIQUE

Administrateur

MUYLLE Pierre

Rue Saint Joseph 43
1140 Evere
BELGIQUE

Administrateur - Secrétaire général

GODEFROID Alain

Léo Errera 51
1180 Uccle
BELGIQUE

Administrateur

PORIGNAUX Guy-Pierre

Rue des Brasseurs 30

N°	BE 0818.837.673		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

4342 Hognoul
BELGIQUE

Administrateur

WEINBLUM Michel

Rue Xhovémont 8
4000 Liège
BELGIQUE

Administrateur

N°	BE 0818.837.673		A-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0818.837.673	A-asbl 3.1
----	-----------------	------------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>789.285</u>	<u>472.046</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	779.080	462.390
Terrains et constructions		22	767.262	462.251
Installations, machines et outillage		23	11.818	139
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	10.205	9.656
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>298.665</u>	<u>280.952</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	175	
Créances commerciales		40	175	
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	298.490	280.952
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.087.950	752.998

N°	BE 0818.837.673	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15	600.480	421.886
Plus-values de réévaluation		10	285.181	285.181
Fonds affectés et autres réserves	6.2	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13		
Subsides en capital		14	125.687	61.455
		15	189.612	75.250
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16	4.800	3.200
Provisions pour risques et charges		160/5	4.800	3.200
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	4.800	3.200
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	482.670	327.912
Dettes à plus d'un an	6.3	17	365.181	314.064
Dettes financières		170/4	365.181	314.064
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	365.181	314.064
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	38.739	13.438
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	10.999	11.240
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.613	1.390
Fournisseurs		440/4	2.613	1.390
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		48	25.127	808
Comptes de régularisation		492/3	78.750	410
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.087.950	752.998

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	95.100	118.742
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	6.279	5.918
Cotisations, dons, legs et subsides		73	125.677	111.868
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	35.862	5.597
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.553	6.553
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	14.218	64.062
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	74.329	48.127
Produits financiers	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	10.097	8.252
Charges financières récurrentes		65	10.097	8.252
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	64.232	39.875
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	64.232	39.875
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	64.232	39.875

N°	BE 0818.837.673	A-asbl 5
----	-----------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	125.687	61.455
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	64.232	39.875
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	61.455	21.580
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		0
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	125.687	61.455

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXXX	482.047

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8169 323.243

Cessions et désaffectations

8179

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8189

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8199 805.290

Plus-values au terme de l'exercice

8259P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8219

Acquises de tiers

8229

Annulées

8239

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8249

Plus-values au terme de l'exercice

8259

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329P XXXXXXXXXXXX

19.657

Mutations de l'exercice

Actés

8279

Repris

8289

Acquis de tiers

8299

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8309

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8319

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329 26.210

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

22/27 **779.080**

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

8349 779.080

N°	BE 0818.837.673	A-asbl 6.1.3
----	-----------------	--------------

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXXXX	12.070
8365	5.000	
8375	1.296	
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	15.774	
8455P	XXXXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXXXX	2.414
8475	3.155	
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525	5.569	
8555P	XXXXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
28	10.205	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
285.180	285.180
600.480	421.886

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE 0818.837.673	A-asbl 6.3
----	-----------------	------------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
42	10.999
8912	65.592
8913	299.589
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	330.549
892	330.549
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	330.549

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	767.261
91621	553.100
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

N°	BE 0818.837.673	A-asbl 6.5
----	-----------------	------------

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Exercice

N°	BE 0818.837.673	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Règles d'évaluation

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément aux prescrits du droit comptable belge. Les règles d'évaluation décrites ci-après ont été arrêtées par le Conseil d'administration le 16 février 2019.

Prise en compte des produits et des charges

Les comptes annuels ont été établis sur la base du principe comptable de spécialisation des exercices. Le compte de résultats comprend l'ensemble des charges et des produits relatifs à l'exercice, que ceux-ci aient ou non donné lieu à des mouvements de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires inclus et déduction faite des amortissements pratiqués. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation de ces immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées probables d'utilisation suivantes :

* Constructions : 25 ans

* Matériel informatique : 5 ans

Les immeubles font l'objet de provisions annuelles pour entretien et grosses réparations à raison de 1% de la valeur d'acquisition.

Créances

Les créances à un an au plus et les créances à plus d'un an et les créances reprises en immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur jugées nécessaire par l'Association lorsque leur remboursement à l'échéance est compromis ou incertain.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Subsides et dons spécifiques

Les subsides et dons spécifiques excédant 5.000 €, reçus en vue de financer des actifs immobilisés déterminés, sont repris au passif du bilan pour leur valeur initiale et sont pris en résultats prorata temporis au même rythme que les biens qu'ils ont servi à financer. Les subsides et dons spécifiques de moins de 5.000 € sont comptabilisés en dons.

Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Les dettes à plus d'un an et les dettes à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Dons reçus de particuliers et d'entreprises

Les dons reçus de particuliers et d'entreprises sont comptabilisés en produits au moment de leur encaissement par l'Association.